

Conditions de rentrée : loin des discours officiels, dans les collèges, la rentrée est plus que morose...

Les suppressions de postes dans l'Éducation nationale ont concerné en premier lieu les collèges alors mêmes que les effectifs élèves y augmentent. À ces effectifs déjà chargés, s'ajoute l'inclusion des élèves de SEGPA et d'ULIS qui se développe sans être pris en compte dans les effectifs des classes ! Belle hypocrisie ministérielle que de prôner l'inclusion et la scolarisation de tou-t-es dans ces conditions. Que dire encore des AESH dont les dispositifs PIAL aggravent encore les conditions de travail. Le nombre de contractuel-les non réembauché-es a augmenté de manière exponentielle (environ 50% dans l'académie d'Aix Marseille !) et les TZR continuent à être nommé-es, souvent tardivement, puis déplacé-es sans égard pour leurs conditions de vie et de travail.



Le sort des TZR devrait d'ailleurs nous alerter à plus d'un titre. La loi de refondation de la Fonction publique votée en juillet met fin au rôle fondamental des commissions paritaires. Les discussions concernant sa mise en application commenceront dès le 18 octobre. Les CAP telles que nous les connaissons vont disparaître dès cette année et, comme la CGT Éduc'action l'avait analysé, le risque est grand de ne plus pouvoir défendre l'ensemble des collèges de manière efficace et de vérifier en amont le travail de l'administration. La CGT Éduc'action a donc demandé lors d'une entrevue au ministère que le MEN, comme n'importe quel employeur, informe largement les personnels de cette profonde remise en cause du paritarisme et des règles de gestion.

Toutes et tous en grève le mardi 24 Septembre 2019 !

Alerte sur nos retraites !

Le rapport Delevoye remis le 18 juillet prévoit explicitement la fin de notre système de retraite par répartition dans sa forme actuelle, qu'un pays ruiné a su construire en 1945. Désormais, la sixième puissance économique mondiale serait tenue de mettre en place un système « universel » aligné vers le bas ouvrant la porte à la capitalisation.

Arbitrairement, il a été décidé que le financement des retraites ne doit pas dépasser 14% du PIB ce qui implique, compte-tenu de la pyramide des âges et du vieillissement de la population, une baisse des pensions.

Dès lors la « com » gouvernementale de la prétendue équité avec le « 1€ cotisé donne les mêmes droits » n'a qu'un but : masquer qu'une part importante de la population va être plongée dans la pauvreté.

Si ce bouleversement doit être combattu dans son ensemble, il convient aussi de constater que les personnels de l'Éducation nationale seraient en plus triplement pénalisés. L'augmentation de 300 € annuelle pour les enseignant-es sur laquelle le ministre a médiatiquement surjoué (en fait programmée sous l'ancien gouvernement et retardée par l'actuel) n'est qu'une moyenne qui ne masque pas le blocage du point d'indice et le fait que les enseignant-es français-es restent toujours parmi les plus mal payé-es d'Europe avec un pouvoir d'achat qui s'est érodé de plus de 18% depuis l'an 2000. Quel que soit le scénario retenu, la période de référence pour le calcul de la retraite passera des 6 derniers mois à l'ensemble de la carrière. Résultat... un effondrement de la pension moyenne puisque nos derniers salaires sont généralement les plus importants. De plus la part des primes, censées être désormais intégrées dans le calcul de la pension, reste faible dans l'Éducation. Enfin l'entrée dans le métier se faisant tardivement compte-tenu de la durée nécessaire d'études il est à prévoir un rallongement de la date de départ en retraite pour ne pas partir avec une pension ridicule. Tout cela donne un mélange détonnant qui doit nécessiter la mobilisation de toute et tous.

